

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 27 mai 2024

Délibération n°2024/136

Nombre de conseillers :

En exercice : 66 Présents : 51 Votants : 58 Pour : 58 Contre : 0 Abstention : 0

L'an deux mille vingt-quatre, le 27 mai à 18h30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Entre Bièvre et Rhône, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à Primarette sous la présidence de Madame Sylvie DEZARNAUD, Présidente de la Communauté de communes. La séance du Conseil communautaire est ouverte au public, et transmise en directe sur la chaîne Youtube de EBER dont le lien est disponible sur www.entre-bievretrhone.fr

Date de convocation du Conseil : 21 mai 2024

MEMBRES PRESENTS :

AGNIN
ANJOU
ASSIEU
AUBERIVES SUR VAREZE
BEAUREPAIRE

BELLEGARDE POUSSIEU
BOUGE CHAMBALUD
CHALON
CHANAS
CHEYSSIEU
CLONAS SUR VAREZE
COUR ET BUIS
LE PEAGE DE ROUSSILLON

LES ROCHES DE CONDRIEU
MOISSIEU SUR DOLON
MONSTEROUX MILIEU
MONTSEVEROUX
PACT
PISIEU
PRIMARETTE
REVEL TOURDAN
ROUSSILLON

SABLONS
SANIT BARTHELEMY
SAINT CLAIR DU RHONE
SAINT JULIEN DE L'HERMS

Mr Christian MONTEYREMARD
Mr Jean Michel DOLPHIN
Mr Jean Michel SEGUI
Mr Jean Claude NOYER (suppléant)
Mme Béatrice MOULIN MARTIN – Mme Annie MONNERY – Mr Kenan SOLMAZ
Mme Christelle GRANGEOT
Mr Sébastien ANDRE
Mme Elisabeth TYRODE
Mr Jean Charles MALATRAIT – Mme Raymonde COULAUD
Mr Gilles BONNETON
Mr Régis VIALLATTE
Mr Jacques GARNIER
Mr André MONDANGE – Mme Delphine ALBUS – Mr Sébastien COURION
Mme Isabelle DUGUA – Mr Jean François PAVONI
Mr Gilbert MANIN
Mr Denis MERLIN
Mr Pierre PIVOTSKI (suppléant)
Mr Laurent ILTIS
Mr Jean Luc DURIEUX
Mr Serge MERCIER
Mme Sylvie DEZARNAUD
Mr Robert DURANTON – Mr René PEY – Mme Josette BONNET -
Mme Marie Christine HAINAUD – Mr Gérard BOUSSARD – Mme Nathalie LINOSSIER
Mr Laurent TEIL
Mr Gérard BECT
Mme Sandrine LECOUTRE – Mr Olivier MERLIN
Mr Axel MONTEYREMARD

SAINT MAURICE L'EXIL

Mr Philippe GENTY – Mme Marie France LIBERO – Mr Louis CORRADINI - Mme Christine RABIER – Mr Claude RULLIERE – Mme Aida CHOUCANE

SAINT PRIM

Mr Michel CROS

SAINT ROMAIN DE SURIEU

Mr Robert MOUCHIROUD

SALAISE SUR SANNE

Mr Gilles VIAL – Mme BUNIAZET Françoise - Mme Dominique GIRAUD – Mr Xavier AZZOPARDI

SONNAY

Mr Claude LHERMET

EXCUSES AVEC POUVOIR : Mr Yannick PAQUE pouvoir à Mme Annie MONNERY – Mr Yann BERHAULT pouvoir à Mme Béatrice MOULIN MARTIN – Mr Thierry DARBON pouvoir à Mme Delphine ALBUS – Mme Véronique ROBERJOT pouvoir à Mr André MONDANGE – Mr Michel PASCAL pouvoir à Mr Jean Luc DURIEUX - Mr Frédéric DESSEIGNET pouvoir à Mme Sylvie DEZARNAUD - Mr Jean Marc REY pouvoir à Mr Denis MERLIN

EXCUSES : Mme Nelly CLARET– Mr Yann FLAMANT – Mr Gabriel GIRARD – Mr Jean Paul IMBLOT– Mme Karelle OGIER - Mr Marc ROUSVOAL - Mr Bernard PERNOT – Mme Nathalie MOREL - Mr Denis CHAMBON – Mr Luc SATRE

Mr Robert DURANTON a été élu secrétaire de séance.

OBJET : Sport – attribution des subventions 2024 à destination des associations sportives du territoire

- Vu le Code général des collectivités territoriales,
- Vu les compétences de la Communauté de communes Entre Bièvre et Rhône,

Considérant les subventions attribuées en 2021, 2022, 2023, aux clubs de Rhodia Club loisir Sports et handicap, Entente Athlétique Car-Rhodia et Rhodia Club natation,

Considérant qu'en 2024, ces mêmes clubs ont renouvelé leurs demandes de subvention,

Considérant qu'au titre de ses compétences, la Communauté de communes Entre Bievre et Rhône est chargée d'apporter un soutien technique et financier à la pratique de la natation et de l'athlétisme sur le territoire communautaire ainsi que de favoriser les actions en faveur du sport pour les personnes en situation de handicap sur l'ensemble du territoire communautaire,

**Le Conseil communautaire,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité de ses membres,**

DECIDE l'attribution des subventions suivantes :

| Association bénéficiaire | Subvention 2024 |
|---------------------------------------|-----------------|
| Rhodia Club loisir Sports et handicap | 40 000 € |
| Entente Athlétique Car-Rhodia | 17 000 € |
| Rhodia Club natation | 22 000 € |

APPROUVE la modification à apporter à la convention relative au partenariat financier avec le Rhodia Club Loisir Sport et Handicap portant sur une durée de 3 ans de ladite convention et sur les modalités de versement de la subvention,

AUTORISE Madame la Présidente à accomplir toute formalité et signer tout document relatif à ce dossier,

CHARGE Madame la Présidente et Monsieur le Responsable du service de gestion comptable de Roussillon, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme
La Présidente
Sylvie DEZARNAUD